

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3793-2012 Phase I

**Demande pour la fermeture
réglementaire des livres de Gazifère
Inc. pour la période du 1er janvier
2011 au 31 décembre 2011, demande
d'approbation du plan
d'approvisionnement et demande de
modification de ses tarifs à compter
du 1er janvier 2013**

MÉMOIRE DU GRAME

Préparé par

Nicole Moreau
Analyste environnement et énergie
EnviroConstats enrg

Pour le GRAME

DÉPOSÉ À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Le 8 juin 2012

Mandat

Pour le présent dossier, le GRAME a retenu les services de sa consultante externe madame Nicole Moreau, analyste en énergie et environnement. Madame Moreau possède une formation de premier cycle en administration et comptabilité de l'école des Hautes études commerciales de l'Université de Montréal, de même qu'une maîtrise en sciences de l'Environnement de l'UQAM. Elle a participé à la rédaction de mémoires du GRAME aux dossiers précédents de Gazifère portant sur les enjeux abordés dans les présentes observations.

Table des matières

Mandat	2
Introduction et résumé	4
I Évaluation de l'atteinte de la cible en efficacité énergétique – horizon 2015	5
Rappel des balises d'analyses de la cible de Gazifère à atteindre	5
Comparaison des économies avec la cible de la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015	7
<i>Conclusions et recommandations</i>	9
II. Proposition d'amélioration des résultats du PGEE	10
Programmes visant les Coopératives d'habitation et organismes à vocation sociocommunautaire.....	10
Le programme Étude de faisabilité	14
III. Étude des résultats réels de l'exercice pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2011 en lien avec les prévisions.....	15
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	16

Introduction et résumé

Dans le présent rapport, le GRAME propose tout d'abord une revue de l'évolution des résultats du PGEÉ de Gazifère dans le temps. Le GRAME aborde cet enjeu en continuité avec ses propos tenus aux dossiers R-3621-2006, R-3665-2008, R-3692-2009, R-3724-2010 et R-3758-2011 portant sur la cible de la Stratégie énergétique 2006-2015 que doit atteindre Gazifère à l'horizon 2015, à titre de distributeur de gaz naturel.

Le GRAME aborde ensuite la question des *résultats réels de l'exercice pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2011* et ce en lien avec les prévisions d'économies d'énergie du PGEÉ. Il aborde cet enjeu en continuité des dossiers de fermeture précédents et propose quelques améliorations, notamment au programme visant les coopératives d'habitation.

Tel que mentionné dans sa demande d'intervention, le GRAME est satisfait des détails¹ fournis par Gazifère concernant l'analyse des causes de gaz naturel perdu et n'émettra pas d'autres commentaires à cet égard.

¹ R-3793-2012, GI-3, Document 1.2.2, B-004

I Évaluation de l'atteinte de la cible en efficacité énergétique – horizon 2015

Tel qu'annoncé dans sa demande d'intervention, en continuité avec les dossiers R-3621-2006, R-3665-2008, R-3692-2009, R-3724-2010 et R-3758-2011, le GRAME demande à Gazifère de confirmer l'état d'avancement de ses résultats globaux en m³ économisés depuis 2006 en lien avec la cible de la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 à atteindre pour les distributeurs de gaz naturel.

Rappel des balises d'analyses de la cible de Gazifère à atteindre

Tel que mentionné par le GRAME au dossier R-3758-2011, *la cible globale à l'horizon 2015 identifiée par la Stratégie énergétique et établie en fonction du pourcentage de gaz naturel distribué était plutôt de l'ordre de 9,45 Mmc sur dix ans et de 0,945 Mmc par an² pour Gazifère. Cette cible a été déterminée selon les données fournies par Gazifère au dossier R-3665-2008, soit par l'utilisation du pourcentage du volume de gaz naturel distribué au Québec en 2005 par Gazifère de 2,17 %³ auquel il faut retrancher les économies d'énergie attribuables au MRNF.⁴*

Par ailleurs, depuis le transfert des responsabilités de l'Agence de l'efficacité énergétique au MRNF, le GRAME est dans l'impossibilité de suivre l'évolution des économies d'énergie qui seraient attribuables aux résultats des programmes transférés à l'Agence par Gazifère, de même qu'aux autres économies potentielles exprimées en m³ de gaz naturel pour la clientèle de Gazifère. Auparavant, comme le démontre la réponse de Gazifère au GRAME au dossier R-3665-2008, reproduite ci-dessous, Gazifère était en mesure de suivre l'évolution des économies réalisées par l'Agence.

Dans ce dossier (R-3665-2008), le GRAME prenait position en faveur d'une cible pour Gazifère qui exclut les économies d'énergie dédiées à l'Agence pour les programmes

² Preuve GRAME R-3665-2008 (Phase II), page 29, Ce qui revenait à dire que Gazifère a distribué au Québec, en 2005, environ 2,7% des volumes de gaz en mc comparativement à 97.29 % pour la SCGM. Donc, en évaluant la part exigible par la Stratégie énergétique du Québec de 350 Mmc sur l'horizon de 2015, Gazifère devrait rencontrer des économies de l'ordre de 9,45 Mmc sur dix ans et de 0,945 Mmc par an.

³ R-3665-2008, Réponse à la demande de renseignements du GRAME, Pièce GI-25, doc.1, réponse 2.1

⁴ R-3758-2011, phase 3, Mémoire du GRAME, C-GRAME-0017, page 14.

transférés⁵, relevant dorénavant du MRNF. Le GRAME maintient cette position par souci d'équité.

Années	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Gazifère m ³	1 018 291	603 688	558 309
Agence m ³	80 486	175 120	175 120
Total m ³	1 098 777	778 808	733 429

Référence : R-3665-2008, Réponse à la demande de renseignements du GRAME, Pièce GI-25, doc.1, réponse 2.3

Au présent dossier, le GRAME demandait à Gazifère de lui fournir un tableau de l'état d'avancement des économies d'énergie réalisées entre 2006 et 2012 en y ajoutant le prévisionnel jusqu'en 2015.

Tableau 1 : État d'avancement des économies d'énergie réalisées entre 2006 et 2012 avec données prévisionnelles jusqu'en 2015 (en m³)

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
528 120	1 100 379	773 689	512 852	567 139	431 092	404 506	404 506	404 506	404 506

Les économies identifiées entre les années 2006 et 2010 correspondent aux données de fermeture des livres approuvées par la Régie. Les économies de l'année 2011 sont quant à elles sujettes à l'approbation de la Régie dans le cadre du présent dossier. Quant aux économies estimées pour les années 2012 à 2015, elles correspondent au budget volumétrique approuvé par la Régie dans la décision D-2011-186.

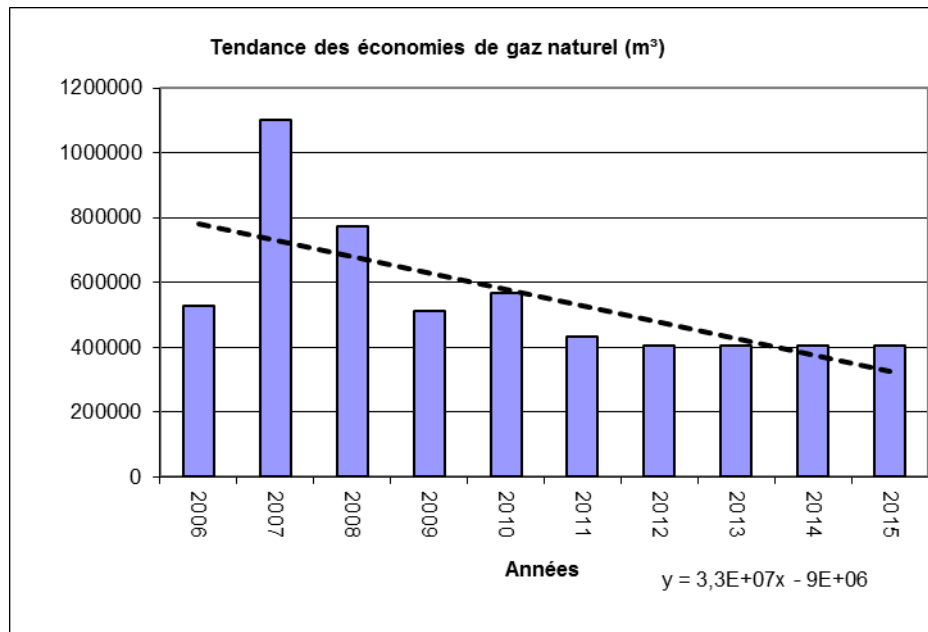
Gazifère estime qu'elle fournit tous les efforts requis à l'atteinte de l'objectif commun de 350 millions de m³ et demeure persuadée que l'atteinte de cette cible est une priorité pour l'ensemble des intervenants évoluant dans le secteur de l'efficacité énergétique.

Référence : R-3793-2012, GI-13 Document 1, réponse demande 1.1, page 2

⁵ L'analyse du GRAME tient compte du rapatriement des programmes *Éconologis*, *Novoclimat* et *Rénoclimat* par le MRNPF et par conséquent de la cible en m³ économisés correspondant à ces programmes.

En reprenant maintenant ces données fournies par Gazifère⁶, le GRAME a réajusté son analyse volumétrique, fournie aux dossiers précédents, de la tendance observée des économies de gaz naturel en m³ de Gazifère.

On observe dans la figure suivante, tout d'abord une réduction marquée de la performance de Gazifère en m³ économisés en 2009, puis une stabilisation de cette performance à des niveaux se situant en deçà de 500 000 m³ par an.



Note : Les données utilisées sont celles fournies par Gazifère en réponse de Gazifère Inc. à la demande de renseignements no.1 du GRAME, R-3793-2012, phase 1, pièces GI-13 doc. 1, réponse 1.1, p. 2.

Comparaison des économies avec la cible de la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015

Dans le tableau suivant, le GRAME a utilisé les données fournies par Gazifère pour la courbe *Gazifère : Cumulatif m³ réel & estimé*⁷. Pour la courbe *MRNF : Cumulatif m³ réel et estimé*, le GRAME utilise une combinaison des données fournies par l'Agence lors du premier plan d'ensemble et qui figurent ci-dessus⁸. Pour les années manquantes le

⁶ R-3793-2012, phase 1, pièces GI-13 doc. 1, réponse de Gazifère Inc. à la demande de renseignements no.1 du GRAME, p. 2

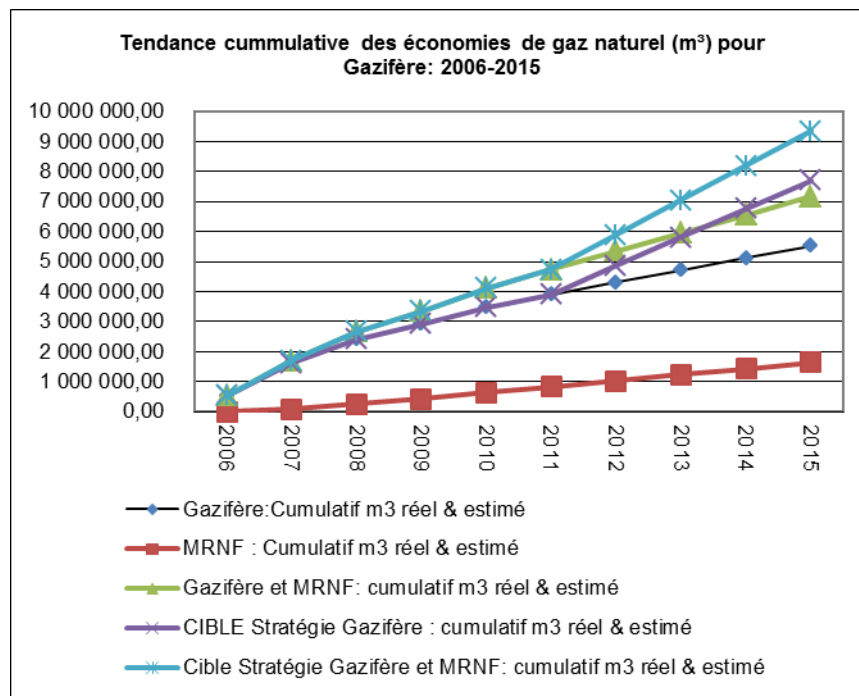
⁷ R-3793-2012, phase 1, pièces GI-13 doc. 1, réponse 1.1, p. 2

⁸ R-3665-2008, Réponse à la demande de renseignements du GRAME, Pièce GI-25, doc.1, réponse 2.3

GRAME utilise un estimé de 200 000 m³, conscient des limites qu'implique l'utilisation de cette donnée.

Pour la courbe *Gazifère et MRNF : cumulatif m³ réel & estimé* le GRAME a simplement additionné les données des deux autres courbes.

On peut constater que la cible de la Stratégie énergétique 2006-2015 de 9,45 Mm³ sur 10 ans⁹ n'est pas atteinte par la combinaison des résultats des courbes du MRNF et de Gazifère, en utilisant une combinaison des résultats réels et de ceux estimés entre 2006 et 2015.



Par la suite, le GRAME utilise pour la courbe *CIBLE Stratégie Gazifère : cumulatif m³ réel et estimé* une combinaison des données réelles fournies par Gazifère jusqu'en 2011, en ajoutant pour les années 2012 à 2015 les économies en m³ qui devraient être réalisées par Gazifère pour atteindre la cible de la Stratégie, soit 950 000 m³ par an. On constate qu'avec une cible de 950 000 m³ par an Gazifère serait en mesure rencontrer sa cible en

⁹ Preuve GRAME R-3665-2008 (Phase II), page 29, Ce qui revenait à dire que Gazifère a distribué au Québec, en 2005, environ 2,7% des volumes de gaz en mc comparativement à 97.29 % pour la SCGM. Donc, en évaluant la part exigible par la Stratégie énergétique du Québec de 350 Mmc sur l'horizon de 2015, Gazifère devrait rencontrer des économies de l'ordre de 9,45 Mmc sur dix ans et de 0,945 Mmc par an.

efficacité énergétique, alors que les projections de Gazifère pour ces années sont de 404 506 m³.¹⁰

La dernière courbe est une simple combinaison de celle cumulative MRNF m³ réel et estimé avec celle illustrant la cible que devrait utiliser Gazifère pour l'atteinte de la Stratégie. Cette courbe est une simple démonstration de l'atteinte de la cible de la Stratégie.

Conclusions et recommandations

Au dossier R-3758-2011, en réponse à une demande du GRAME, Gazifère précisait que la cible doit plutôt être atteinte conjointement avec *le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (MRNF), Gaz Métro, le FEÉ et Gazifère*.¹¹

Gazifère faisait également valoir l'impact de l'évaluation de certains programmes et des décisions de la Régie sur les économies exprimées en m³ et les chiffrait au total depuis 2009 à -231 639 m³, excluant les m³ liés à l'abolition de programmes¹².

Compte tenu des éléments invoqués par Gazifère au dossier R-3758-2011, dont notamment l'abolition de certains programmes, il est clair que Gazifère est dans l'impossibilité d'atteindre la cible de la Stratégie qui lui avait été dédiée selon la part des ventes volumétriques de gaz naturel au Québec.

Outre ce constat, le GRAME propose ci-dessous une piste d'amélioration, visant à augmenter ces résultats en matière de m³ économisés

¹⁰ R-3793-2012, phase 1, pièces GI-13 doc. 1, réponse de Gazifère Inc. à la demande de renseignements no.1 du GRAME, R 1.1, p. 2

¹¹ R-3758-2011, Pièce GI-36, Document 1, page 8 et 9, Réponse 5.1 (B-00135)

¹² R-3758-2011, Pièce GI-36, Document 1, page 8 et 9, Réponse 5.1 (B-00135)

II. Proposition d'amélioration des résultats du PGEÉ

Le GRAME note que par rapport au dossier R-3758-2011, peu de progrès ont été faits en lien avec les nouveaux programmes introduits par Gazifère, comme la *Hotte à débit variable* qui s'inspirait du programme de Gaz Métro, qui n'apparaît plus dans le rapport du PGEÉ, et le programme Infrarouge (marché CII) dont aucun client ne s'est prévalu (Référence : GI-10, doc.1, p. 14).

Le GRAME observait au dossier R-3758-2011, que certains des programmes, introduits en 2010 suite à la décision D-2009-151, n'avaient pas de participant après 6 mois de mise en œuvre. Le GRAME constate que de ces programmes, certains n'ont toujours pas de participant, soit les programmes *Aide financière à la rénovation et Récupérateur de chaleur des eaux de douche – Coopératives d'habitations et organismes à vocation sociocommunautaire*, *Unité de chauffage à l'infrarouge* et les programmes de *chauffe-eau à condensation* (achat et location).

Le GRAME réitère sa remarque du dossier R-3758-2011, à l'effet que même si certains programmes ont connu peu de résultats en termes d'économies d'énergie, cette problématique de démarrage de nouveaux programmes peut être qualifiée de normale. Le GRAME encourage Gazifère à poursuivre ses efforts pour augmenter le nombre de participants à ses programmes.

Certains programmes auraient avantage à voir leur nombre de participants augmenter.

Programmes visant les Coopératives d'habitation et organismes à vocation sociocommunautaire.

Le GRAME est préoccupé par les programmes visant notamment les Coopératives d'habitation. En effet, Gazifère semble abandonner cette option pour concentrer uniquement ses efforts sur les organismes à vocation sociocommunautaire.

À l'exception d'une coopérative d'habitation, les coopératives rencontrées ont affirmé ne pas avoir les ressources financières nécessaires à la réalisation de travaux visant l'amélioration énergétique de leurs bâtiments. Dans les circonstances, Gazifère concentrera ses prochains efforts sur les organismes à vocation sociocommunautaire. Référence : GI-10, doc.1, page 8, section 1.5 Aide financière à la rénovation – Coopératives d'habitation et organismes à vocation sociocommunautaire

Le GRAME constate que pour le cas de Gaz Métro et d'Hydro-Québec, les programmes correspondants fonctionnent très bien pour le cas des Coopératives d'habitation, ayant été pris en mains par notamment la FECHIMM, avec son programme Coops efficaces.

Activités de communications réalisées pour ce programme :

12 mois	Promotion du programme dans la section Programmes d'efficacité énergétique de notre site Web.
Été 2011	Envoi d'un communiqué aux coopératives d'habitation et aux organismes à vocation sociocommunautaire.
Automne 2011	Rencontre avec les coopératives d'habitation de la région.

Référence : GI-10, doc.1, page 8, section 1.5 Aide financière à la rénovation – Coopératives d'habitation et organismes à vocation sociocommunautaire.

Gazifère nous indique dans sa preuve avoir procédé à l'envoi d'un communiqué l'été de 2011 et à une rencontre avec les coopératives d'habitation de la région, mais sans résultat à ce jour, comme le démontrent les écarts volumétriques significatifs¹³.

Pour ce qui est de l'identification d'un organisme pour aider la promotion du programme dans son volet organisme à vocation sociocommunautaire, dont fait état Gazifère ci-dessous, le GRAME est d'avis que c'est la solution qui doit être envisagée.

D'ailleurs, une récente rencontre avec l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF) de l'Outaouais nous a permis d'identifier un organisme qui pourrait nous aider dans la promotion de ce programme. Des pourparlers sont en cours avec cet organisme. Référence : GI-10, doc.1, page 8, section 1.5 Aide financière à la rénovation – Coopératives d'habitation et organismes à vocation sociocommunautaire

Le GRAME recherche ici les causes de l'écart volumétrique significatif pour les volets des programmes s'adressant aux coopératives d'habitations. On remarque qu'au dossier R-3758-2011, Gazifère nous indiquait avoir une entente de commandite avec *Coops efficaces* sur douze mois¹⁴ et une entente de partenariat avec l'ACEF de l'Outaouais de 12 mois également. L'information fournie ci-dessus, nous indique que cette dernière entente, avec l'ACEF de l'Outaouais, semble avoir été reconduite par Gazifère.

¹³ R-3793-2012, GI-10, document 1.2, page 1

¹⁴ R-3758-2011, GI-18, doc.1, page 8

12 mois	Entente de partenariat avec l'ACEF de l'Outaouais.
12 mois	Entente de commandite projet Coops efficaces

Référence : R-3758-2011, GI-18, doc.1, page 8

Concernant le potentiel technico-économique de ce programme pour les coopératives d'habitation, Gazifère prévoyait 7 participants¹⁵ et 14 participants potentiels pour les organismes à vocation sociocommunautaire,¹⁶ donc des économies prévisionnelles de l'ordre de 28 810 m³,¹⁷ un écart de 28 810 m³.

On constate donc un écart volumétrique significatif de même que l'abandon des démarches de Gazifère pour les Coopératives d'habitations.

Le GRAME a rejoint un représentant de la FECHIMM, le directeur de la planification et des travaux immobiliers. Celui-ci confirme avoir conclu une entente en 2011 avec Gazifère et rencontré Gazifère au début de l'année 2011.

Cependant, le représentant de la FECHIMM nous indique qu'il a constaté *une absence de synergie entre les acteurs du réseau des coops et Gazifère alors que l'offre n'est pas du tout connue*. Il nous indique que le temps est propice aux occasions d'investir dans les bâtiments, puisqu'*une majorité de coopératives de l'Outaouais se refinanceront d'ici la fin de la décennie, ce qui représente une opportunité historique*.

« Suite à une rencontre tenue à la demande de Gazifère au printemps 2010 aux bureaux de cette dernière, alors que l'entreprise souhaitait développer une approche aux coopératives d'habitation, sauf erreur de notre part, aucune réalisation n'a été obtenu dans les coopératives de l'Outaouais depuis. Il y a une absence de synergie entre les acteurs du réseau des coops et Gazifère alors que l'offre n'est pas du tout connue.

Cependant, à l'instar de l'ensemble des coopératives d'habitation du Québec, une majorité de coopératives de l'Outaouais se refinanceront d'ici la fin de la décennie et profiteront de l'occasion pour mettre leurs bâtiments aux normes, ce qui représente une opportunité historique. »

¹⁵ R-3758-2011, GI-22, Document 1, Page 5 de 6 Réponse 1.4

¹⁶ R-3758-2011, GI-22, Document 1, Page 5 de 6 Réponse 1.5

¹⁷ R-3793-2012, GI-10, doc. 1.2, p.1

Référence : M. Louis-Philippe Myre, Directeur de la planification et des travaux immobiliers, FECHIMM, Conversation du 7 juin 2012.

Pour pallier à ces problématiques, le GRAME recommande à Gazifère de créer un programme de COOPS efficaces, avec l'aide de la FECHIMM ou d'un autre organisme comme par exemple la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH), un organisme regroupant six fédérations régionales et un bureau situé en Outaouais.¹⁸

Un tel programme pourrait aussi conclure une entente avec Hydro-Québec, pour cibler les bâtiments se chauffant à l'électricité, l'objectif étant de partager les frais de la permanence du programme. Dans le cas de Gaz Métro et d'Hydro-Québec, ces derniers ont conclu des ententes afin de soutenir les Coops efficaces dans leurs activités sur le terrain. À ce titre, la mise en place d'un tel partenariat permettrait à Gazifère d'aller de l'avant avec ces programmes visant cette clientèle.

Il semble évident que Gazifère n'est pas en mesure d'accomplir cette tâche et aurait avantage à mettre en place un tel partenariat. Pour s'assurer de sa réussite, le GRAME recommande à Gazifère de consulter tout d'abord les représentants qui administrent le programme COOPS efficaces de la FECHIMM et de rechercher des partenaires pour bâtir un tel programme dans son milieu. Gazifère devra cependant être proactive et faire plus que transmettre des lettres ou décrire par des activités promotionnelles l'existence de subventions pour les COOPS, cette manière de faire ne coïncide pas avec les besoins d'accompagnement professionnel des coopératives d'habitation.

Au besoin, le GRAME fournira plus de détails pour la mise en place d'un tel partenariat lors de l'analyse de la proposition de Gazifère pour la demande d'approbation du budget du prochain PGEÉ, lors de la phase 2 du présent dossier.

¹⁸ <http://www.cooperativehabitation.coop/site.asp>

Le programme Étude de faisabilité

« Tel que demandé par la Régie dans sa décision D-2011-186, les économies réelles créditées à ce programme en 2011 n'incluent que les volumes pour lesquels Gazifère a obtenu une confirmation écrite d'implantation des mesures de la part des clients. Le taux d'opportunisme demeure inchangé à 7 %.

En 2011, aucune mesure comportementale ou avec une période de recouvrement de l'investissement (PRI) inférieure à un an n'a été identifiée et quantifiée dans le cadre des études admises à ce programme. Par conséquent, les économies d'énergie pour ce programme se chiffrent à 0 m3. Selon Gazifère, il n'en demeure pas moins que, tout comme le soumet le rapport d'Econoler présenté par Gaz Métro à la pièce Gaz Métro 9, document 7, Requête 3690-2009, des économies d'énergie de l'ordre de 3,5 % devraient être créditées pour ce genre de programme. »

Pièce B-0009, GI-10, document 1, page 13.

Le GRAME est en accord avec l'attribution de 3,5 % d'économies par rapport à la consommation moyenne des participants. Selon le GRAME, Gazifère a déposé en réponse à la demande de la Régie, reproduite ci-dessous, une justification satisfaisante pour en faire la demande.

9.2 Veuillez expliquer pourquoi des économies de l'ordre de 3,5 % devraient être créditées au programme compte tenu qu'aucun participant ne peut confirmer avoir implanté des mesures d'économie d'énergie.

Réponse 9.2 :

Gazifère estime que même si les firmes d'ingénieurs n'ont pas identifié et quantifié de mesures comportementales ou avec une période de recouvrement de l'investissement (PRI) inférieure à un an dans le cadre des études admises à ce programme en 2011, cela ne veut pas nécessairement dire que les participants n'en ont pas fait. Gazifère est d'avis que l'étude d'expertise de la firme Econoler demeure la meilleure référence relative à l'évaluation des économies pouvant se rattacher à ce type de programme. Cette étude explique bien pourquoi des économies de l'ordre de 3,5 % devraient être créditées au programme Étude de faisabilité. Si Gazifère s'attribuait, tel que recommandé par l'étude d'Econoler, 3,5 % d'économies par rapport à la consommation moyenne des participants, elle aurait, en 2011, comptabilisé des économies nettes de 31 995 m3.¹⁹

Gazifère mentionne dans cette réponse que le programme *Étude de faisabilité* sera évalué dès 2013. Ainsi, de l'avis du GRAME, puisqu'il sera possible de questionner plus en détails les participants à ce sujet, il sera possible de corriger le pourcentage, au besoin.

¹⁹ R-3793-2012, GI-12 Document 1, page 11

III. Étude des résultats réels de l'exercice pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2011 en lien avec les prévisions

Tel que mentionné dans sa demande d'intervention, le GRAME aborde la question des *résultats réels de l'exercice pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2011* et ce en lien avec les prévisions d'économies d'énergie du PGEÉ (Pièces GI-10, documents 1 (B-009) et GI-10, documents 1.1, 1.2 et 1.3 (B-0011)).

Des prévisions adéquates sont nécessaires et essentielles pour s'assurer que les programmes mis en place permettront d'atteindre la cible de la Stratégie énergétique de Gazifère à titre de distributeur de gaz naturel, de même que la cible envisagée par Gazifère pour son PGEÉ. En effet, ces prévisions servent à évaluer lesquels des programmes seront les plus aptes à résulter en économies d'énergie. Donc, c'est à partir de ces prévisions que Gazifère élabore sa stratégie de mise en œuvre et fournit des efforts de promotion ciblée.

Parmi les informations fournies par Gazifère dans la pièce GI-10, doc 1.2, se trouve le sommaire des écarts volumétriques du PGEÉ. Les prévisions, prises individuellement, diffèrent sensiblement des résultats même si dans l'ensemble les objectifs pour l'ensemble des programmes sont atteints et même dépassés.

De manière générale, pour le marché résidentiel, 6 programmes sur 12 ont été surestimés, par rapport aux prévisions de participation, comparativement à 8 programmes sur 14 au dossier R-3758-2011.

Le GRAME note une amélioration de la présentation des résultats des écarts volumétriques, permettant un suivi des écarts entre le prévisionnel et le réel. Cette amélioration répond aux recommandations antérieures du GRAME. Par ailleurs, le GRAME est satisfait des explications fournies par Gazifère concernant ces écarts, outre ses recommandations visant les programmes dédiés aux coopératives d'habitation et organismes à vocation sociocommunautaire.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'atteinte des cibles en efficacité énergétique

Compte tenu des éléments invoqués par Gazifère au dossier R-3758-2011, dont notamment l'abolition de certains programmes, il est clair que Gazifère est dans l'impossibilité d'atteindre la cible de la Stratégie qui lui avait été dédiée selon la part des ventes volumétriques de gaz naturel au Québec.

Outre ce constat, le GRAME propose ci-dessous une piste d'amélioration, visant à augmenter ces résultats en matière de m³ économisés.

Certains programmes auraient avantage à voir leur nombre de participants augmenter.

Programmes visant les Coopératives d'habitation et organismes à vocation sociocommunautaire.

Le GRAME est préoccupé par les programmes visant notamment les Coopératives d'habitation. En effet, Gazifère semble abandonner cette option pour concentrer uniquement ses efforts sur les organismes à vocation sociocommunautaire.

De plus, on constate un écart volumétrique négatif significatif de l'ordre de 28 810 m³ pour ce programme, alors que le potentiel technico-économique avait été démontré au dossier R-3758-2011.

Pour pallier à ces problématiques, le GRAME recommande à Gazifère de créer un programme de Coops efficaces, avec l'aide par exemple de la FECHIMM ou d'un autre organisme comme la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH), un organisme regroupant six fédérations régionales et un bureau situé en Outaouais.²⁰

Le programme Étude de faisabilité

Le GRAME est en accord avec l'attribution de 3,5 % d'économies par rapport à la consommation moyenne des participants. Selon le GRAME, Gazifère a déposé en réponse à la demande de la Régie²¹ une justification satisfaisante pour en faire la demande.

²⁰ <http://www.cooperativehabitation.coop/site.asp>

²¹ R-3793-2012, GI-12 Document 1, page 11

Étude des résultats réels de l'exercice pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2011 en lien avec les prévisions

Le GRAME note une amélioration de la présentation des résultats des écarts volumétriques, permettant un suivi des écarts entre le prévisionnel et le réel. Cette amélioration répond aux recommandations antérieures du GRAME.

Par ailleurs, le GRAME est satisfait des explications fournies par Gazifère concernant ces écarts, outre ses recommandations visant les programmes dédiés aux coopératives d'habitation et organismes à vocation sociocommunautaire.

Cause de gaz naturel perdu

Tel que mentionné dans sa demande d'intervention, le GRAME est satisfait des détails²² fournis par Gazifère concernant l'analyse des cause de gaz naturel perdu et n'émettra pas d'autres commentaires à cet égard.

²² R-3793-2012, GI-3, Document 1.2.2, B-004